



## Création de Société par Actions Simplifiée

### ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM BOUCLES SEINE OUEST PARISIEN, 122 BOULEVARD JEAN JAURES 92100 BOULOGNE BILLANCOURT déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 100 €.

Mr MATTHIEU DAGUENET, représentant de la société 2084 S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe CHEZ MR DAGUENET 26 GRANDE RUE CHARLES DE GAULLE 94130 NOGENT SUR MARNE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
DAGUENET MATTHIEU	70	70 €
Natalia Ewa TURKIEWICZ épouse DAGUENET	30	30 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 08 juillet 2025

Le déposant  
("lu et approuvé" + signature)

JST14

**Crédit Mutuel**  
Boucles de Seine Ouest Parisien  
2 Place du Meustier  
92210 ST CLOUD  
Tél. 01 45 36 19 69